CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

RÈGLEMENT 135-2014

RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME

C**onsidérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a adopté un plan d'urbanisme et qu'il est entré en vigueur le 31 janvier 2007 ;

Considérant que la municipalité désire amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation résidentielle à même l'affection industrielle ;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une période de consultation publique du 7 mars au 19 mars 2014 inclusivement sur ledit projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 19 mars 2014 ;

Le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrant du règlement

ARTICLE 2 :Le plan intitulé « Plan d'affectations du sol dans les secteurs urbain et rural» annexé au plan d'urbanisme est amendé afin d'agrandir l'affectation résidentielle à même l'affectation industrielle telle que montrée sur les plans suivants ;

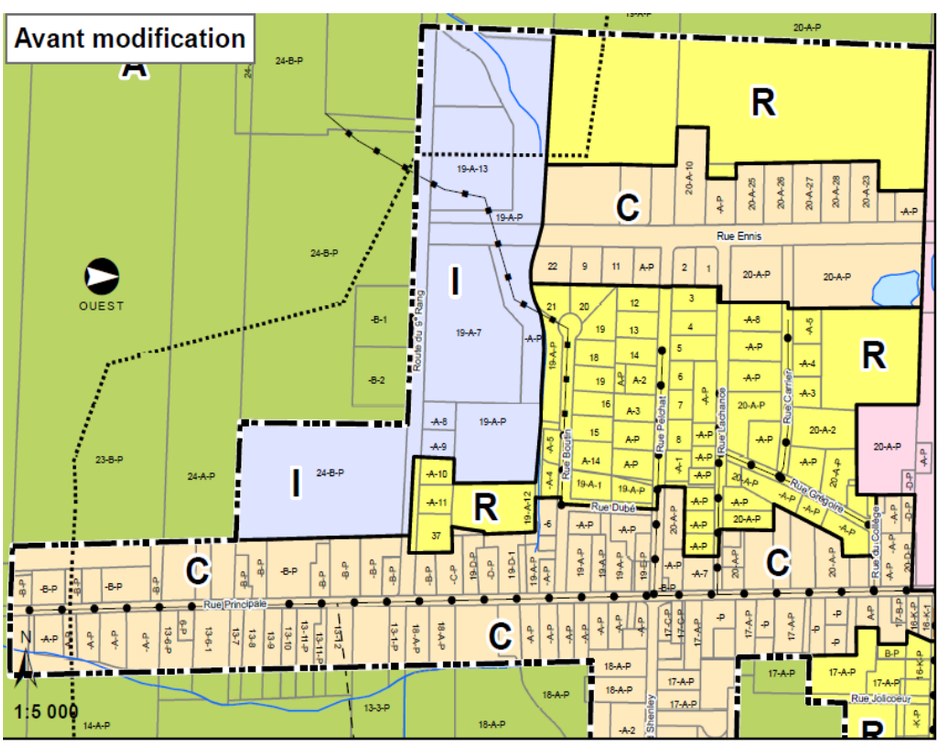

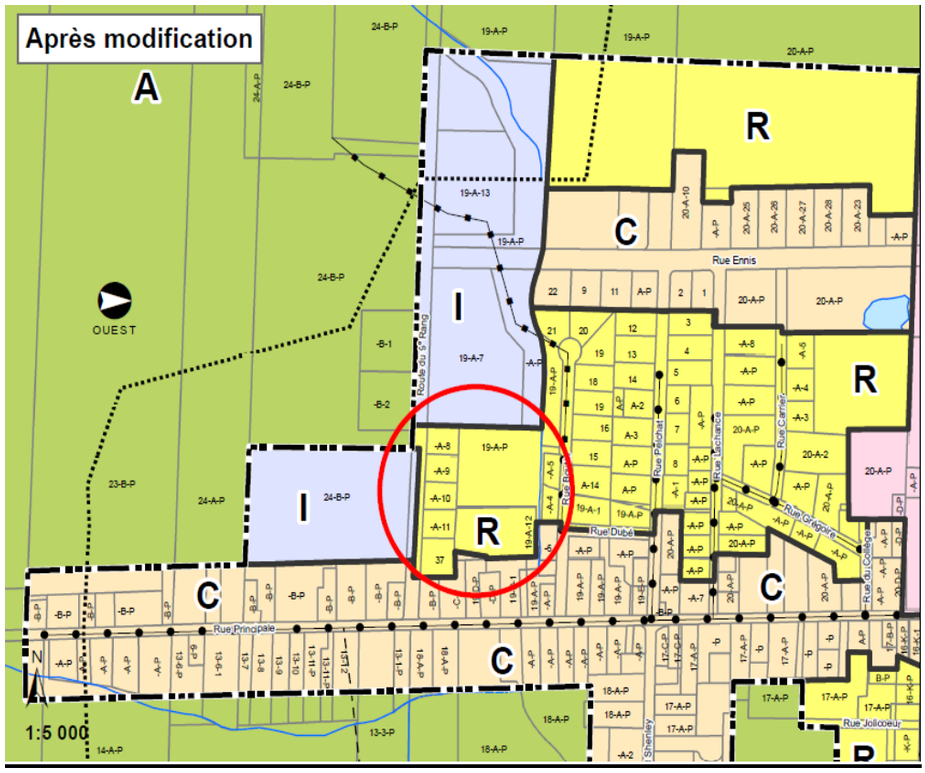

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le présent règlement a été adopté le 19 mars 2014

_____
Dany Quirion,
Maire

_____
Francine Talbot
Directrice Générale/Sec.-Très.